

Stages 2017 – 2018 en Techniques de Santé Animale

STAGES 2017 – 2018

TECHNIQUES de SANTÉ ANIMALE

RENCONTRE D'INFORMATION

19 avril 2017

1. Responsables

Serge Nadeau et Carole Signori, coordonnateurs des stages 2016-2017. Les responsables de la coordination des stages pour 2017-2018 vous seront communiqués dès que possible.

2. Dates des stages :

Session intensive de 5 semaines :	22 janvier au 22 février	2018
1 ^{er} stage (rotation 1) :	26 février au 30 mars	2018
Semaine de transition :	2 au 6 avril	2018
2 ^e stage (rotation 2) :	9 avril au 11 mai	2018

Les deux stages sont obligatoires, soit un stage clinique et un stage recherche-autre.

3. Durée de chacun des stages

Cinq (5) semaines ou 150 heures minimum.

4. Conditions d'admission à l'épreuve synthèse de programme

Sera admissible à l'épreuve synthèse l'élève qui :

- Possède les préalables des cours porteurs, soit tous les cours des disciplines 101 (biologie), 145 (santé animale), 201 (mathématiques) et 202 (chimie);
- prévoit ne pas avoir plus de 4 cours de la formation générale (français, philosophie, anglais et éducation physique) à compléter après la session où il est inscrit à l'épreuve synthèse de programme, **et pas plus d'un cours à compléter dans chacune des disciplines**. L'élève devra alors compléter les cours manquants dans un délai d'un an.
- aura un comportement qui correspond aux attentes départementales.

Stages 2017 – 2018 en Techniques de Santé Animale

5. Restrictions sur les types de stages possibles

Un des deux stages doit se faire obligatoirement dans une clinique, sauf si l'élève a participé au programme ATE en clinique (des restrictions s'appliquent) ou s'il remplit les conditions pour l'obtention d'une attestation de travail en clinique.

Tous les endroits doivent être approuvés au préalable par la coordination des stages et certains sont éliminés d'emblée.

Ex. : Tonte et toilettage, petites animaleries commerciales (pet shop), clinique ou institution de recherche pour laquelle l'élève a déjà travaillé.

6. Stages à l'extérieur de la province

Toutes les démarches sont sous la responsabilité de l'élève et l'endroit du stage doit être approuvé par la coordination des stages. Toutes les démarches doivent être complétées pour le 23 août 2017.

7. Financement des stages

Il n'existe pas d'autres systèmes de bourses que le système de prêts et bourses Ministère de l'Éducation. Sauf peut-être la bourse de stage à l'extérieur du Québec de l'ATSAQ si vous êtes membre depuis 3 ans. Un programme d'information est en développement au Collège pour orienter l'étudiant dans ses recherches de financement.

8. Choix des stages

Remplir le **formulaire du stage clinique** et le **formulaire de stage autre** s'il y a lieu ainsi que la description des tâches que vous aurez à effectuer en stage. Veuillez le remettre le **23 août 2017** aux responsables de la coordination des stages. **Si votre formulaire n'est pas remis à la date prévue, votre choix de stage recherche (ou autre) sera traité en dernier.**

Prenez soin de vous en garder une copie. Elle pourrait vous être nécessaire pour vos démarches de stage à la session Hiver-2018.

Nous vous divulguerons les informations concernant les choix de stage en milieu recherche afin que vous soyez en mesure de nous faire part de vos endroits préférés. ***Veuillez prendre note que seuls les coordonnateurs des stages effectuent les démarches auprès des institutions de recherche de la province de Québec.***

9. Frais afférents aux stages

Prévoir des coûts supplémentaires pour la période des stages : hébergement, vaccination (rage, hépatite A, B), soulier avec cap d'acier, transport, etc.

10. Rencontres

Toutes les rencontres concernant les stages à l'automne et à l'hiver sont obligatoires.

Stages 2017 – 2018 en Techniques de Santé Animale

11. Stage recherche-autre

Qu'est-ce qu'un stage « recherche-autre » ?

- Un stage dans un centre de recherche (une liste de choix vous sera remise);
- Un stage dans le domaine des grands animaux (bovins, équins, porcs, mouton, etc.);
- SPCA, refuges;
- Dans un centre de réhabilitation des animaux de la faune et des oiseaux de proie;
- Jardin zoologique (ex. : zoo de Granby)
- Un deuxième stage dans une clinique;
- Tout autre endroit admissible selon les responsables de la coordination des stages.

Tous les endroits doivent être approuvés au préalable par les responsables de la coordination des stages et certains sont éliminés d'emblée. Par exemple, l'Exotarium, et le Parc Safari ne sont pas des endroits de stage « autre ».

Quelles démarches devez-vous effectuer ?

- Vous devez dénicher un 2^e milieu clinique ou faire les démarches auprès du responsable de l'endroit de stage "autre" qui vous intéresse. Par la suite, votre demande sera étudiée par les coordonnateurs de stage.
- Par contre, si vous désirez un endroit **en recherche, les démarches seront complétées par les responsables de la coordination des stages** durant l'automne.

*Qui est éligible à un **second** stage «recherche-autre» ?*

- Tout étudiant qui a complété au préalable un minimum de 280 heures (en moyenne 35 heures/semaine pendant 8 semaines) chez le même employeur en clinique peut, s'il le désire, remplacer le stage clinique par un stage «recherche-autre». Un étudiant ayant participé au programme ATÉ ayant accumulé une expérience équivalente est aussi éligible. Le dossier sera analysé, basé sur le formulaire «Attestation d'emploi en clinique vétérinaire», pour **s'assurer que les compétences ont été couvertes en entier** durant le travail, avant d'accorder un second stage «recherche-autre».

Stages 2017 – 2018 en Techniques de Santé Animale

En résumé :

Ce que vous aurez à faire durant l'été :

1. Stage Clinique

- Trouver une clinique qui désire vous accueillir :
 - Visiter cette clinique pour confirmer votre choix
 - Rencontrer la personne responsable des stages (vétérinaire, technicienne, gérant, réceptionniste)
 - Remplir en collaboration avec le responsable des stages de l'endroit le **«Formulaire de stage clinique»**
 - Ne pas oublier de cocher les cases et d'indiquer les % approximatif de chaque section.
- Remettre le formulaire rempli à la date indiquée.
- Si vous remplacez votre stage clinique par un stage recherche-autre :
 - vous devez faire remplir le document **«ATTESTATION D'EMPLOI EN CLINIQUE VÉTÉRINAIRE»**, par votre employeur.
 - Il faut que toutes les cases soient cochées «oui» pour que vous ayez atteint toutes les compétences du programme et que votre stage soit remplacé.
 - Remettre le formulaire rempli à la date indiquée.

2. Stage Recherche-Autre

- Si vous désirez un **stage recherche**, remplissez le formulaire **«Choix de stage recherche»**. Choisissez 5 endroits et remplissez les questions pour nous aider à établir votre profil. Vous ne faites aucune démarche ou contact avec les endroits de recherche au Québec, ce travail est réservé à la coordination des stages.
 - Remettre le formulaire rempli à la date indiquée.
- Si vous désirez un **stage autre**, toutes les démarches sont votre responsabilité.
 - Si possible, une visite de l'endroit est préférable pour confirmer votre choix
 - Contacter ou rencontrer la personne responsable des stages et remplir en collaboration avec elle le **«Formulaire de stage AUTRE»**
 - La «liste et description succincte des tâches attribuées au stagiaire» doit être remplie.
- Remettre le formulaire rempli à la date indiquée.